

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Lundi 29 juin 2015

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 : **Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Alain PETTE et d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis BALLARINI.**
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL
- Point n° 2 : **Election d'un membre du Bureau.**
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL
- Point n° 3 : **Désignation dans divers organismes et Commissions d'étude thématiques.**
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL
- Point n° 4 : **Comptes de Gestion de l'exercice 2014 :**
- de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
- de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
- de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
- du Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy.
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 5 : **Comptes Administratifs 2014.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 6 : **Affectation des résultats 2014.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 7 : **Décision Modificative n°1-2015.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 8 : **Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 9 : **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY
- Point n° 10 : **Redevance Spéciale (RS) : règlement, convention et tarifs.**
Rapporteur : Monsieur François HENRION
- Point n° 11 : **Avis de Metz Métropole sur les projets de mise à jour des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin et Meuse.**
Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Point n° 12 : **Signature du Contrat de ville 2015-2020 de Metz Métropole.**
Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Point n° 13 : **Finalisation du processus d'harmonisation suite à la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre :**
a) modalités d'exercice restant à déterminer pour certaines compétences transférées à titre facultatif et obligatoires ou optionnelles, subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire,
b) unification du mode de financement de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Point n° 14 : **Communication des délibérations prises par le Bureau.**
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Point n° 15 : **Communication des décisions.**
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Points divers.